



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 20 juin 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86Nombre de présents participant au vote : 57
Nombre de procurations : 21

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Guillaume RUET	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrice CHATEAU	
	Monsieur David HAEGY	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Catherine VICTOR	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Gérard HERRMANN	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Patrick BAUDEMMENT	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Catherine GOZZI	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Madame Céline TONOT
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Bruno DAVID
	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Monsieur Adrien GUENE
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Jean-Claude GIRARD
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Adhésion à l'Agence Régionale pour le Numérique et l'Intelligence Artificielle (ARNIA) - Désignation des membres représentant Dijon Métropole au sein de l'ARNIA

L'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui a été constitué entre les membres fondateurs suivants : le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil Départemental de la Nièvre, le Conseil Départemental de la Saône-et-Loire et le Conseil Départemental de l'Yonne.

Outre la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité et du droit, l'ARNia est régie par sa convention constitutive adoptée par les adhérents du GIP en Assemblée Générale le 07 novembre 2022, et approuvée par le Préfet de région par un arrêté publié le 6 mars 2023 au Journal officiel.

L'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) a pour ambition de constituer un service public régional du numérique. A ce titre, il fournit à ses adhérents, des outils et des services mutualisés dans les domaines suivants :

- L'accompagnement à la transformation numérique des acteurs publics
- La coordination des actions de médiation et l'inclusion numérique pour les citoyens
- Le développement d'une politique publique de la donnée
- Le développement d'une politique publique d'intelligence artificielle

Dijon métropole est particulièrement impliquée sur ces domaines qui la concerne au premier chef, sur son territoire. C'est pourquoi il est proposé une adhésion au GIP ARNia.

Dijon métropole aurait ainsi la possibilité de profiter des services que délivre l'ARNia, aussi bien pour ses besoins propres que pour ceux des Communes de la Métropole qui appartiennent au Service Commun du Numérique. Plus globalement, ce serait aussi l'occasion de partager les connaissances et les pratiques, de coordonner plus aisément les initiatives et les actions lorsque c'est pertinent...

L'adhésion ARNia suppose le versement d'une cotisation forfaitaire annuelle dont le montant s'élève à 15 000 € TTC pour l'année 2024.

Dijon métropole doit également désigner les représentants qui siègeront au sein de l'assemblée générale du GIP ARNia.

A cet effet, il est proposé que le représentant titulaire de Dijon métropole nommément désigné, soit Monsieur Denis HAMEAU, Conseiller métropolitain délégué à la smart city onDijon, à l'enseignement supérieur et l'université, et que le représentant suppléant nommément désigné, soit Monsieur Xavier LENOIR, directeur du numérique.

La convention constitutive est jointe, en annexe, du présent rapport.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'adhésion au GIP ARNia, avec pour objectif de profiter des services que ce dernier propose,
- **d'autoriser** le versement d'une cotisation forfaitaire annuelle dont le montant s'élève à 15 000 € pour l'année 2024,
- **de désigner** Monsieur Denis HAMEAU comme représentant titulaire de DIJON METROPOLE au sein de l'assemblée générale du GIP ARNia, et Monsieur Xavier LENOIR comme représentant suppléant,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 78

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 21 PROCURATION(S)